



Restauration collective – Tarifs –

Année scolaire 2026-2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°2026-027 du 20 mars 2026, en son article 2, autorisant Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à fixer, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

VU l'avis de la Commission Enfance / Jeunesse du 28 août 2026,

VU la décision n°2025-035 du 13/08/2025 relative aux tarifs 2025/2026 pour la restauration collective.

Par décision n°2025-035 du 13/08/2025, les tarifs suivants ont été adoptés pour le Restaurant Scolaire pour l'année 2025/2026 :

Quotient familial CAF	Tarifs – Pause méridienne (encadrement + repas)
0-620	4,18 €
621-1000	4,79 €
1001-1499	5,20 €
1500 et +	5,56 €

Quotient familial CAF	Tarifs – Encadrement de la pause méridienne sans repas de la cantine : Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier repas fourni par la famille ou fermeture du restaurant scolaire
0-620	0,41 €
621-1000	1,02 €
1001-1499	1,43 €
1500 et +	1,79 €

Tarifs spécifiques	Tarifs
Repas livré par l'école Sainte-Marie	5,10 €
Repas non réservé	7,50 €
Repas adulte	7,00 €
Repas enfant du personnel de surveillance du temps du midi	2,00 €

**Par délégation du Conseil Municipal, MONSIEUR LE MAIRE
DECIDE**

- **DE FIXER ET D'ADOPTER** les tarifs applicables au Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027) :

Quotient familial CAF	Encadrement seul	Repas	Tarifs – Pause méridienne (encadrement + repas)
0-620	0,42 €	4,07 €	4,49 €
621-1000	1,04 €		5,11 €
1001-1499	1,46 €		5,53 €
1500 et +	1,82 €		5,89 €

Seul l'encadrement est facturé :

- pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et dont la famille fournit un panier-repas
- en cas de fermeture du restaurant scolaire.

Quotient familial CAF	Tarifs – Encadrement de la pause méridienne sans repas de la cantine : Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier repas fourni par la famille ou fermeture du restaurant scolaire
0-620	0,42 €
621-1000	1,04 €
1001-1499	1,46 €
1500 et +	1,82 €

Tarifs spécifiques	Tarifs
Repas livré par l'école Sainte-Marie	5,40 €
Repas non réservé	7,80 €
Repas adulte	7,30 €
Repas enfant du personnel de surveillance du temps du midi	2,30 €

- **D'ETABLIR** qu'en cas d'absence, le premier repas réservé est toujours facturé,
- **D'ETABLIR** que sur présentation d'un justificatif médical, les absences suivantes seront justifiées (facturées 0,00 €),
- **DE SIGNER** tous documents utiles à la bonne mise en œuvre de cette décision.

FAIT à LUC-SUR-MER, le 01/09/2026,

Le Maire,
Philippe CHANU

